

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2017
A VINGT HEURES**

Date de la convocation : 16 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SENDETS en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel Plissonneau, Maire de la commune.

Etaient présents : Michel Plissonneau, **Maire**, Danièle Discazeaux, Régine Laurent, Jean-Marc Nougé, **adjoints au Maire**, Didier Bordenave, Sophie Bouché, Marie-France Carrère, Bernard Cassou, Cédric Larréché, Josette Mayet, Jean-Marc Pédebéarn, Nicolas Souchu, **conseillers municipaux**.

Etaient représenté (e) s : Daniel Audouar, conseiller municipal (représenté par Régine Laurent, adjointe au Maire)
Cécile Cazaux, conseillère municipale (représentée par Michel Plissonneau, Maire)
Bernadette Pédébidau, conseillère municipale (représentée par Cédric Larréché, conseiller municipal)

Etaient absents(e)s :

Secrétaire de séance : Marie-France Carrère, conseillère municipale

Nombre de présents : 12 **Nombre de procurations** : 3 **Nombres d'absents** : 0

Délibération n° 06/2017 : : Approbation du compte de gestion du budget primitif 2016, dressé par Monsieur DELTOMBE, Receveur Municipal

Le Maire a soumis, comme chaque année, à l'approbation de l'Assemblée Délibérante, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal pour la commune de SENDETS.

Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le compte de gestion ainsi établi est en tout point identique au compte administratif.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-31 et D 2343-2 à D 2343-4,
- Vu le compte de gestion de l'année 2016 de la commune de SENDETS dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à Monsieur le Maire, dont les résultats globaux s'établissent comme suit,
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
INVESTISSEMENT	- 14 978,00 €	0,00 €	93 713,66 €	0,00 €	78 735,66 €
FONCTIONNEMENT	280 840,31 €	14 978,00 €	60 375,78 €	0,00 €	326 238,09 €
TOTAL	265 862,31 €	14 978,00 €	154 089,44 €	0,00 €	404 973,75 €

Nombre de votants : 15 Nombre de voix favorables : 15 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n° 07/2017 : Approbation du compte administratif du budget primitif 2016 :

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et D.2342-12

Vu la délibération n° 12 en date du 9 mars 2016 adoptant le budget primitif pour l'année 2016.

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 de la commune de SENDETS présenté par Monsieur le Maire, dont le résultat global s'établit comme suit :

Madame Régine Laurent, première adjointe au Maire, rapporteur a présenté le compte administratif du budget général 2016.

Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
montant du résultat de clôture reporté 2015		280 840,31 €	- 14 978,00 €	
montant des opérations de l'année 2016	- 639 526,99 €	699 902,77 €	- 315 650,37 €	409 364,03 €
Part affectée à l'investissement	- 14 978,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux	- 654 504,99 €	980 743,08 €	- 330 628,37 €	409 364,03 €
RESULTATS DEFINITIFS 2016		326 238,09 €		78 725,66 €

Nombre de votants : 14 Nombre de voix favorables : 14 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n° 08/2017 : Constatation et affectation du résultat de clôture du compte administratif 2016 :

Le Maire a exposé à l'assemblée délibérante que:

- l'excédent dégagé en section de fonctionnement au résultat de clôture de l'exercice 2016 est de : 326 238,09 €
- l'excédent dégagé en section d'investissement au résultat de clôture de l'exercice 2016 est de : 78 735,66 €

Les résultats des deux sections 2016 seront affectés dans le budget primitif 2017 de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
002 "résultat de fonctionnement reporté		326 238,09 €	0,00 €	0,00 €
001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté"	0,00 €	0,00 €	0,00€	78 735,66 €

Nombre de votants : 15 Nombre de voix favorables : 15 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n° 09/2017 : Allocation des subventions communales 2017 aux associations de SENDETS :

Le Maire a indiqué à l'Assemblée Délibérante que les associations communales ont déposé leurs demandes de subventions pour l'année 2017, qui ont été étudiées par la Commission Associations.

Une augmentation de 1 % sera appliquée sur le montant des subventions accordé en 2016 pour toutes les associations de Sendets.

De plus, la commune versera une participation financière aux manifestations suivantes :

- Fêtes locales : un montant de 260,00 € sera attribué pour l'apéritif (bon de commande) .
- Fête de la Transhumance : un montant de 350,00 € sera attribué pour l'apéritif (bon de commande).

ASSOCIATIONS	MONTANT de la SUBVENTION ATTRIBUE en 2016	MONTANT DE LA SUBVENTION VOTE POUR 2017
1- Anciens combattants	263,00 €	266,00 €
2- Aînés ruraux	103,00 €	104,00 €
3- ALECS	684,00 €	691,00 €
4 -SENDETS RANDO	206,00 €	208,00 €
5- APEES	350,00 €	354,00 €
6- Union Sportive	1 428 ,00 €	1 442,00 €
7- Association de Chasse	109,00 €	110,00 €
8- Comité des Fêtes	109,00 €	110,00 €
9- Sendets Sport Solidarité	150,00 €	152,00 €
TOTAL	3 402 ,00€	3 437,00 €

SUBVENTION ASSOCIATION DE L'ECOLE :

Pour 2017, voici les nouveaux montants votés, en appliquant l'augmentation de 1 % sur les postes « dépenses de fonctionnement, « dépense de photocopieur » et « dépenses de Noël » :

- montant des dépenses de fonctionnement : 95 enfants x 36,22 € (35,86 € + 1%) = 3 440,90 € arrondi à 3 441,00 €
 - montant de la dépense photocopieur : 532,00 € + 1 % = 537,32 € arrondi à 537,00 €
 - montant de la dépense de Noël : 443,00 € + 1 % = 447,43 € arrondi à 447,00 €
- Pour le poste « transport », le montant de la subvention sera maintenu à 1 450,00 €.
Pour le poste « projets/classes découvertes », le montant de la subvention sera maintenu à 1 000,00 €.

Voici le récapitulatif de la subvention globale 2017 pour l'Association de l'Ecole (avec application des 1%) :

	TYPE DE DEPENSE	MONTANT VOTE pour 2017
Dépense scolaires de fonctionnement	Dépense par enfant (95 X 36,22 €)	3 441,00 €
	Dépense photocopieur	537,00 €
	Dépense Noël	447,00 €
	Dépense Transports	1 450,00 €
	Dépense « Projets/classes découvertes »	1 000,00 €
TOTAL		6 875,00 €

Les crédits sont ouverts au budget primitif 2017.

Nombre de votants : 15 Nombre de voix favorables : 15 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n° 10/2017 : Allocation d'une subvention à l'Union Sportive de Sendets – électricité des vestiaires du football :

Depuis 2013, la commune verse une subvention à l'Union Sportive de Sendets pour la prise en charge du paiement des factures électricité (abonnement et consommations), pour les nouveaux vestiaires du football (meilleure gestion de l'utilisation de l'énergie). Un compte de facturation a donc été mis au nom de l'Association.

Le montant alloué en 2016 s'élevait à 1 359,00 €. Une augmentation de 1 % a été votée pour 2017 et le **montant qui sera alloué à l'association s'élève à 1 373,00 €**, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les crédits sont ouverts au budget primitif 2017.

Nombre de votants : 15 Nombre de voix favorables : 15 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n° 11/2017 : Allocation de la subvention communale 2017 au CCAS de SENDETS :

Chaque année, la commune verse une subvention au Centre Communal d'Action Sociale. Ceci afin de permettre, entre autres, dans les temps à venir, de financer des actions en faveur des personnes en difficultés.

En 2016, l'assemblée délibérante avait approuvé une augmentation du montant de la subvention et l'avait fixé à 700,00 € (pour rappel en 2015 : 566,00€).
Le montant qui sera alloué en 2017 s'élève à **700,00 €**.

Les crédits sont ouverts au budget primitif 2017.

Nombre de votants : 15 **Nombre de voix favorables : 15** **Nombre d'abstentions : 0** **Nombre de voix contre : 0**

Délibération n° 12/2017 : Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2017 :

Le Maire a présenté le produit fiscal perçu par la collectivité au cours de l'année 2016, et a proposé, pour l'année 2017, d'appliquer une augmentation de 1 % sur les taux des taxes locales, excepté sur le taux de la taxe foncière non bâti.

Voici le produit fiscal et les compensations prévisionnelles annoncées pour l'année 2017:

TAXE	rappel TAUX 2016	TAUX 2017 (+ 1%) proposés	BASES PREVISIONNELLES 2017	PRODUIT FISCAL 2017 ATTENDU
TH	9,82 %	9,92 %	1 401 000,00 €	138 979,20 €
TFB	11,75%	11,87 %	827 100,00 €	98 176,77 €
TFNB	39,55%	39,55%	34 500,00 €	13 644,75 €
				250 800,72 €

ALLOCATIONS COMPENSATRICES 2017	MONTANT PREVISIONNEL ANNONCE
allocation compensatrice TH	7 135,00 €
allocation compensatrice TFNB	2 185,00 €
allocation compensatrice TFB	156,00 €
TP / CFE	71,00 €

9 547,00 €

TOTAL GENERAL 2017	260 347,72 €
---------------------------	---------------------

Les crédits sont ouverts au budget primitif 2017.

Nombre de votants : 15 **Nombre de voix favorables : 15** **Nombre d'abstentions : 0** **Nombre de voix contre : 0**

Délibération n° 13/2017 : Approbation du budget primitif de la commune de SENDETS pour l'année 2017 :

1 -La SECTION DE FONCTIONNEMENT s'élève à 858 399,60 € tant en dépenses qu'en recettes.

Il est proposé à l'assemblée de les voter par chapitre.

Vu d'ensemble de la section de FONCTIONNEMENT 2017:

DEPENSES		RECETTES	
Compte et libellé	Montant en €	Compte et libellé	Montant en €
011. Charges à caractère général	141 574,00 €	002. Excédent antérieur reporté	326 238,09 €
012. Charges de personnel	225 000,00 €	013. Atténuation de charges	500,00 €
014. Atténuation de produits	15 000,00 €	70. Produits des services	37 097,00 €
65. Autres charges de gestion courante	66 476,45 €	73. Impôts et taxes	316 648,50 €
66. Charges financières	13 617,00 €	74. Dotations, subventions	85 676,00 €
67. Autres charges exceptionnelles	3 000,00 €	75. Autres produits de gestion courante	92 240,01 €
023. Virement à la section d'investissement du budget 2016	387 732,15 €	76. Produits financiers	0,00 €
022. Dépenses imprévues de fonctionnement	6 000,00 €	77. Produits exceptionnels	0,00 €
TOTAL	858 399,60 €	TOTAL	858 399,60 €

2 -La SECTION D'INVESTISSEMENT s'élève à 560 319,59 € tant en dépenses qu'en recettes.

La section a été votée par programmes.

- 1/opérations non affectées
- 2/Programme aménagement de terrains
- 3/ Programme voirie
- 4/ Programme création d'une bretelle entre le Cami Dou Bos et la Rue Lapeyrade
- 5/ Programme réseaux divers:
- 6/ Programme achat de matériels divers
- 7/ Programme achat de matériel informatique

Vue d'ensemble de la Section d'INVESTISSEMENT 2017:

DEPENSES		RECETTES	
Article comptable ou chapitre	Montant proposé	Article comptable ou chapitre	Montant proposé
020 "dépenses imprévues"	30 000,00 €	001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	78 735,66 €
1641 " emprunts"	60 788,00 €	021 " virement de la section de fonctionnement"	387 732,15 €
204182 " bâtiments et installations"	34 000,00 €	10222 " FCTVA"	7 987,00 €
2051 « « concessions et droits similaires »	1 000,00 €	10226 "taxe d'aménagement"	20 000,00 €
2128 "autres agencements et aménagements de terrains"	12 000,00 €	1321 "subvention de l'Etat"	18 075,00 €
2151 "réseaux de voirie"	349 401,59 €	1323 « Département »	16 468,00 €
21538 « autres réseaux»	32 730,00 €	13241 « Communes membres au GFP »	14 211,00 €
21578 « autre matériel et outillage de voirie »	4 400,00 €	1328 « autres »	13 610,78 €
2158 " autres installations, matériel et outillage techniques"	33 000,00 €	1346 « participation voirie et réseaux »	3 500,00 €
2183 " matériel de bureau et matériel informatique"	3 000,00 €		
TOTAL	560 319,59 €	TOTAL	560 319,59 €

Les crédits sont ouverts au budget primitif 2017.

Nombre de votants : 15 Nombre de voix favorables : 14 Nombre d'abstentions : 1 Nombre de voix contre : 0

Délibération n° 14/2017 : Approbation du compte de gestion du budget 2016 du Lotissement communal Quartier de la Batère, dressé par Monsieur DELTOMBE, Receveur Municipal :

Le Maire a soumis à l'approbation de l'Assemblée Délibérante, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal pour le budget du Lotissement communal Quartier de la Batère.

Le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le compte de gestion ainsi établi est en tout point identique au compte administratif.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-31 et D 2343-2 à D 2343-4,
- Vu le compte de gestion de l'année 2016 du budget du Lotissement communal Quartier de la Batère, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à Monsieur le Maire, dont les résultats globaux s'établissent comme suit,
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
INVESTISSEMENT	0,00 €		- 149 659,99 €		- 149 659,99 €
FONCTIONNEMENT	- 170 953,02 €		170 953,02 €		0,00 €
TOTAL	- 170 953,02 €		21 293,03 €		- 149 659,99 €

Nombre de votants : 15 Nombre de voix favorables : 15 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n° 15/2017 : Approbation du compte administratif 2016 du Lotissement communal Quartier de la Batère :

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et D.2342-12

Vu la délibération n° en date du 9 mars 2016 adoptant le budget du lotissement communal Quartier de la Batère pour l'année 2016.

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 du lotissement communal Quartier de la Batère présenté par Monsieur le Maire, dont le résultat global s'établit comme suit :

Madame Régine Laurent, première adjointe au Maire, a présenté le compte administratif du budget du lotissement communal Quartier de la Batère 2016.

Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
montant du résultat de clôture reporté 2015	- 170 953,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
montant des opérations de l'année 2016	0,00 €	170 953,02 €	- 149 659,99 €	0,00 €
TOTAUX	- 170 953,02 €	170 953,02 €	- 149 659,99 €	0,00 €
Résultat définitif	0,00 €	0,00 €	- 149 659,99 €	0,00 €

Nombre de votants : 14 Nombre de voix favorables : 14 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n° 16/2017 : Approbation du budget 2017 du Lotissement communal Quartier de la Batère :

Le Maire a rappelé à l'assemblée délibérante que l'instruction budgétaire M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains (qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent) dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, pour un lotissement, l'objectif n'est justement pas d'immobiliser le terrain, mais au contraire de le vendre le plus rapidement possible.

Il a indiqué que cette année la commune doit financer la dernière tranche des travaux d'aménagement du lotissement, et percevoir les dernières recettes des ventes de lots.

Dans ce cadre, il convenait de voter un budget de comptabilité M14 dénommé « budget du lotissement Quartier de la Batère » qui regroupera l'ensemble des opérations précitées.

Les opérations d'aménagement d'une zone d'urbanisme font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes.

En voici le détail :

La SECTION DE FONCTIONNEMENT s'élève à 506 000,00 € HT tant en dépenses qu'en recettes.

Opérations réelles :

DEPENSES		RECETTES	
Article comptable	Montants votés en HT	Article comptable	Montants votés en HT
6015 "terrain"	0,00 €	7015 "vente des lots"	253 000,00 €
6045 "études-prestations de services"	3 000,00 €		
605 "travaux"	14 000,00 €		
6522 « reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal »	86 340,01 €		
TOTAL	103 340,01 €	TOTAL	253 000,00 €

Opérations d'ordre :

DEPENSES		RECETTES	
Article comptable	Montants proposés en HT	Article comptable	Montants proposés en HT
7133 "variation des encours de production des biens"	402 659,99 €	71355 "variation des stocks des terrains aménagés"	253 000,00 €
TOTAL	402 659,99 €	TOTAL	253 000,00 €

La SECTION D'INVESTISSEMENT s'élève à 402 659,99 € HT tant en dépenses qu'en recettes.

Opérations d'ordre :

DEPENSES		RECETTES	
Article comptable	Montants votés en HT	Article comptable	Montants votés en HT
001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	149 659,99 €		
3555 « terrains aménagés »	253 000,00 €	3351 « terrains »	402 659,99 €
TOTAL	402 659,99 €	TOTAL	402 659,99 €

Nombre de votants : 15 Nombre de voix favorables : 15 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Rien ne restant à dire à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a déclaré la séance close.

Délibéré en séance les jours et an susdits
La séance est levée à 21h20